

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS
Département des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des sports, sous la présidence de Mme Eliane AIZPURU, première adjointe. La séance a été ouverte à 19 heures.

Etaient présents : Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Christian Devèze, Maire, Mme Lilian Hirigoyen, conseillère municipale.

Procuration : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru, Mme Lilian Hirigoyen à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

– Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul EYHERACHAR est élu secrétaire de séance.

– Ajout de points à l'ordre du jour (rapporteur Mme Aizpuru).

Mme Aizpuru propose au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1) Subvention 2020 à la caisse des écoles qui prendrait le n°29

Adopté à l'unanimité. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour.

- 2) Motion contre les inscriptions sur les murs publics et privés de la commune qui prendra le n°30

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Ce point ne sera donc pas inscrit à l'ordre du jour.

– Adoption du procès-verbal de la dernière séance (rapporteur Mme Aizpuru).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui s'est déroulée le 11 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

21 – Impôts locaux : fixation taux (rapporteur Mme Aizpuru).

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et ôte aux communes leur droit de pouvoir au taux sur la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal est donc invité à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité pour les seules taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB).

Pour 2020, il est proposé de limiter l'augmentation au taux d'inflation constaté entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, soit 1,1 % :

Taxe foncier bâti : 10,88 %

Taxe foncier non bâti : 25,46 %

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aiçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

22 – Commission municipales : création et désignation des membres (rapporteur Mme Aizpuru).

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les compositions de ces commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé au Conseil municipal :

- A. De créer pour la durée du mandat, huit commissions dont le Maire est Président de droit :
1. Economie : Santé – Thermalisme – Agriculture – Commerce – Artisanat – Tourisme ;
 2. Animations dont fêtes communales – Sports – Associations ;
 3. Culture – Langue basque – Communication – Jumelage ;
 4. Travaux : Bâtiment – Voiries – Réseaux – Quartiers ;

5. Urbanisme – Logement ;
6. Environnement – Espaces verts – Forêt – Développement durable ;
7. Finances ;
8. Ecole – Enfance – Jeunesse (bourses scolaires, CLSH).

B. De définir le nombre de conseillers par commission à dix membres sauf pour la commission n°8 (école-enfance-jeunesse) où il y aurait huit membres.

Adopté à l'unanimité.

C. De désigner les conseillers municipaux membres de chaque commission.

Compte tenu de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle le groupe majoritaire obtient huit sièges pour les commissions à dix membres et six sièges pour la commission à huit membres quant au groupe d'opposition, il obtient 2 sièges pour chaque commission.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

1. Economie : Santé – Thermalisme – Agriculture – Commerce – Artisanat – Tourisme

- M. Peio ETCHELEKU
- Mme Eliane AIZPURU
- M. Sébastien CARRE
- Mme Maud GASTIGARD
- Mme Yolande HUGUENARD
- M. Didier IRASTORZA
- M. Jean-François LACOSTA
- M. Robert POULOU
- Mme Nathalie AÏÇAGUERRE
- M. Michel DUTHILLEUL

2. Animations dont fêtes communales – Sports – Associations

- Mme Yolande HUGUENARD
- Mme Isabelle AYERBE
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- Mme Maud GASTIGARD
- Mme Carmen GONZALEZ
- M. Didier IRASTORZA
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- M. Robert POULOU
- M. Philippe BACARDATZ
- Mme Lilian HIRIGOYEN

3. Culture, Langue basque, Communication, Jumelage

- M. Robert POULOU
- M. Roger BARBIER
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- M. Peio ETCHELEKU
- M. Vincent GOYTINO
- M. Jean-Jacques LASSUS
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- Mme Bernadette REMEAU
- Mme Nathalie AÏÇAGUERRE
- Mme Amaia BEYRIE

4. Travaux : Bâtiment – Voiries – Réseaux – Quartiers

- M. Jean-Paul EYHERACHAR
- Mme Eliane AIZPURU
- Mme Nicole AMESTOY
- Mme Isabelle AYERBE
- Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
- Mme Yolande HUGUENARD
- M. Jean-François LACOSTA
- M. Jean-Noël MAGIS
- M. Jean-Paul ALAMAN
- M. Philippe BACARDATZ

5. Urbanisme – Logement

- M. Jean-Noël MAGIS
- Mme Eliane AIZPURU
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- M. Jean-Paul EYHERACHAR
- Mme Maud GASTIGARD
- M. Didier IRASTORZA
- M. Jean-François LACOSTA
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- M. Jean-Paul ALAMAN
- Mme Argitxu HIRIART-URRUTY

6. Environnement – Espaces verts – Forêt – Développement durable

- M. Vincent GOYTINO
- M. Roger BARBIER
- M. Jean-Paul EYHERACHAR
- Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
- M. Jean-François LACOSTA
- M. Jean-Jacques LASSUS
- M. Jean-Noël MAGIS
- Mme Bernadette REMEAU
- Mme Nathalie AİÇAGUERRE
- M. Michel DUTHILLEUL

7. Finances

- Mme Eliane AIZPURU
- M. Peio ETCHELEKU
- M. Vincent GOYTINO
- Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
- Mme Yolande HUGUENARD
- M. Didier IRASTORZA
- M. Jean-Noël MAGIS
- M. Robert POULOU
- M. Philippe BACARDATZ
- M. Michel DUTHILLEUL

8. Ecole – Enfance – Jeunesse (bourses scolaires, ALSH)

- Mme Marie ARISTIZABAL

- M. Roger BARBIER
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- Mme Carmen GONZALEZ
- M. Didier IRASTORZA
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- Mme Argitxu HIRIART-URRUTY
- Mme Lilian HIRIGOYEN

Pour chacune des commissions, la liste « Unis Pour Cambo » a obtenu 22 voix (*M. Christian Devèze, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez*) et la liste « Nahi Dugun Herria » 7 voix (*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen*).

23 – Comité consultatif du marché non sédentaire : désignation des membres et représentants externes (rapporteur Mme Aizpuru).

En application de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un comité consultatif du marché non sédentaire,
- de désigner les cinq conseillers municipaux appelés à siéger à ce comité (quatre pour la majorité et un pour l'opposition) ainsi que les membres non élus.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

Après appel à candidature, la liste « Unis Pour Cambo » présente quatre candidats : Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre, Mme Christiane Hargain-Desperies, M. Didier Irastorza qui recueille 22 voix et la liste « Nahi Dugun Herria » présente un candidat : M. Michel Duthilleul qui recueille 7 voix.

- **Elus membres :**
 - Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
 - M. Sébastien CARRE
 - Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
 - M. Didier IRASTORZA
 - M. Michel DUTHILLEUL

La liste « Unis Pour Cambo » recueille 22 voix et la liste « Nahi Dugun Herria » 7 voix.

- **Non élus membres :**

- L'Union Commerciale et Artisanale de Cambo-les-Bains, M. Ximun DUHOUR, ou son – sa représentant(e)
 - Le représentant des commerçants non sédentaires du marché de Cambo-les-Bains, M. Jean-Pierre GOGNY, ou son – sa représentant(e)
 - Le groupement Aquitain des Commerçants Non Sédentaires, M. David NOBLIA, ou son – sa représentant(e)
 - La Fédération Nationale des Syndicats et des Commerçants Non Sédentaires, Mme Rachel GEOFFROY, ou son – sa représentant(e)
- **Membres de droit :**
- M. Christian DEVEZE, Maire
 - M. Serge LARTIGUE, DGS
 - Mme Christine ASCARAIN, placière du marché non sédentaire
 - M. Frantz CANDAS, police municipale
 - M. Tom ROUSSELLE, police municipale

– Commission communale des impôts directs : désignation des membres (rapporteur Mme Aizpuru).

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain Conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont donc renumérotées à partir du numéro 24

24 – Désignation des représentants de la commune dans les structures intercommunales et différents organismes (rapporteur Mme Aizpuru).

Mme Aizpuru invite le Conseil municipal à désigner des représentants dans les différentes structures intercommunales et dans divers organismes.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

24A - SIVU Artzamendi :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

M. Didier Irastorza et Mme Marie Aristizabal, membres titulaires,
Mme Carmen Gonzalez et Mme Corinne Othatceguy, membres suppléants.
Elle obtient 22 voix

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

Mme Lilian Hirigoyen et M. Jean-Paul Alaman, membres titulaires,
Mme Nathalie Aïçaguerre et Mme Argitxu Hiriart-Urruty, membres suppléants.
Elle obtient 7 voix.

Sont désignés représentants au SIVU Artzamendi :

- Titulaires : M. Didier Irastorza et Mme Marie Aristizabal
- Suppléants : Mme Carmen Gonzalez et Mme Corinne Othatceguy.

24B - Conseils d'établissement des maisons de retraite (EHPAD) :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

- Ste Elisabeth : Mme Corinne Othatceguy
- Arditeya-Vieil Assantza : M. Roger Barbier
- Bon Air : Mme Nicole Amestoy
- Musdehalsuenia : Mme Eliane Aizpuru

Elle obtient 22 voix

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

- Ste Elisabeth : M. Michel Duthilleul
- Arditeya-Vieil Assantza : Mme Argitxu Hiriart-Urruty
- Bon Air : Mme Amaia Beyrie
- Musdehalsuenia : M. Philippe Bacardatz

Elle obtient 7 voix.

Sont désignés représentants aux conseils d'établissement des maisons de retraite (EHPAD) :

- Ste Elisabeth : Mme Corinne Othatceguy
- Arditeya-Vieil Assantza : M. Roger Barbier
- Bon Air : Mme Nicole Amestoy
- Musdehalsuenia : Mme Eliane Aizpuru

24C - Conseil d'établissement de Celhaya :

La liste « Unis Pour Cambo » présente M. Roger Barbier qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente Mme Argitxu Hiriart-Urruty qui obtient 7 voix.

Est désigné représentant au Conseil d'établissement du CAT Celhaya :

- Mme Roger Barbier.

24D - Office de Tourisme :

La liste « Unis Pour Cambo » présente M. Didier Irastorza et Mme Yolande Huguenard qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente M. Jean-Paul Alaman et Mme Argitxu Hiriart-Urruty qui obtient 7 voix.

Sont désignés délégués à l'Office de Tourisme :

- Membre de droit : M. le Maire
- Délégués : M. Didier Irastorza et Mme Yolande Huguenard

24E - Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

M. Vincent GOYTINO et M. Roger BARBIER, membres titulaires ;
M. Jean-Noël MAGIS et Mme Bernadette REMEAU, membres suppléants.
Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

M. Philippe BACARDATZ et M. Michel DUTHILLEUL, membres titulaires ;
Mme Nathalie AÏÇAGUERRE et Mme Amaia BEYRIE, membres suppléants. Elle obtient 7 voix.
Sont désignés délégués au Syndicat D'Énergie des Pyrénées-Atlantiques :

Titulaires	Suppléants
M. Vincent GOYTINO	M. Jean-Noël MAGIS
M. Roger BARBIER	Mme Bernadette REMEAU

24F - Établissements scolaires :

La liste « Unis Pour Cambo » présente pour :

- Collège ERROBI : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège St MICHEL : : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège XALBADOR : Mme Marie ARISTIZABAL
- Ecoles primaires et maternelles publiques et privées : Mme Marie ARISTIZABAL

Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente pour :

- Collège ERROBI : M. Philippe BACARDATZ
- Collège St MICHEL : : M. Philippe BACARDATZ
- Collège XALBADOR : Mme Argitxu HIRIART-URRUTY
- Ecoles primaires et maternelles publiques et privées : Mme Lilian HIRIGOYEN

Elle obtient 7 voix

Est désigné comme représentant dans les établissements scolaires :

- Collège ERROBI : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège St MICHEL : : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège XALBADOR : Mme Marie ARISTIZABAL
- Ecoles primaires et maternelles publiques et privées : Mme Marie ARISTIZABAL

24G – Agence d'Attractivité et de Développement Touristique :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

M. Didier IRASTORZA, membre titulaire ;
M. Yolande HUGUENARD, membre suppléant.
Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

M. Michel DUTHILLEUL, membre titulaire ;
M. Jean-Paul ALAMAN, membre suppléant.
Elle obtient 7 voix.

Sont désignés délégués à l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique :

- Titulaire : M. Didier IRASTORZA
- Suppléant : Mme Yolande HUGUENARD

24H - AIEC :

La liste « Unis Pour Cambo » présente Mme Eliane AIZPURU et M. Robert POULOU qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente Mme Argitxu HIRIART-URRUTY et Mme Amaia BEYRIE qui obtient 7 voix.

Sont désignés représentants à l'Association Inter Etablissements de Cambo :

- Mme Eliane AIZPURU
- M. Robert POULOU

24I - Syndicat Txakurrak :

La liste « Unis Pour Cambo » présente M. Roger BARBIER, membre titulaire et Mme Maud GASTIGARD, membre suppléant. Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente M. Michel DUTHILLEUL, membre titulaire et Mme Nathalie AÏÇAGUERRE, membre suppléant. Elle obtient 7 voix.

Sont délégués au Syndicat Intercommunal Txakurrak :

- Titulaire : M. Roger BARBIER
- Suppléant : Mme Maud GASTIGARD

24J - Correspondant défense :

La liste « Unis Pour Cambo » présente Mme Nicole AMESTOY qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente Mme Amaia BEYRIE qui obtient 7 voix.

Est désigné correspondant défense :

-
- Mme Nicole AMESTOY

25 – Formation des élus (rapporteur Mme Aizpuru).

L'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales dispose que dans les trois mois suivant son renouvellement « ...le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre... »

Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il est proposé que les élus ayant des délégations ou des attributions particulières se forment en priorité dans ces domaines. Cependant, le Maire souhaite que les élus se forment le plus possible eu égard à la complexification de l'environnement juridique et institutionnel. Aussi, toutes les demandes de formation, adaptées aux fonctions des conseillers municipaux, seront accueillies favorablement dans la mesure du possible.

Il est précisé que les frais de formation ne peuvent être pris en charge par la commune qu'à la condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le Ministère de l'Intérieur et si la demande a un lien avec l'exercice du mandat. Cette formation doit se dérouler dans le Département, sauf dérogation expresse accordée par le Maire.

Ces frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement (transport, restauration, hébergement),
- Les frais d'enseignement,
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu (article R2123-14 du CGCT) et plafonnée à l'équivalent de une fois et demie la valeur horaire du SMIC dans la limite de 18 jours par élu et pour la durée du mandat.

Pour la prise en charge des frais de formation, il est proposé un crédit de 2 500 € qui sera imputé à l'article 6535

Adopté à l'unanimité.

26 – Personnel : création d'emploi (rapporteur Mme Aizpuru).

Pour faire face à la mutation interne d'un agent, et pour pallier son remplacement à la rentrée de septembre 2020, il est proposé au Conseil municipal de créer à compter du 30 juin 2020 un emploi permanent à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) qui sera ouvert aux deux grades suivants :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Adopté à l'unanimité.

27 – Rapports 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif (rapporteur M. Goytino).

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports 2018 adressés à tous les membres en annexe de la note de synthèse, sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

28 – Subvention 2020 à la caisse des écoles (rapporteur Mme Aizpuru).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles d'un montant de 7 517 € au titre de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45